

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 20 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Launaguet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Vice-président.

Monsieur Gilles LACOMBE, Vice-président, procède à l'appel des membres :

***Étaient présents (es) :** Gilles LACOMBE, Patricia PARADIS, André PUYO, Martine BALANSA, Antoine MIRANDA, Maria VALERIO, Bernadette CELY, Annie DAMETTO, Nadine HERRERO, Valérie RIVALLANT, Lucien CANAL, Emilie BENTEYN.*

Secrétaire de séance : André PUYO

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 15h45.

1 / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 05.07.2016

1.1- Projet de compte-rendu du conseil d'administration du 05.07.2016 soumis à l'approbation (Annexe 1.1)

Monsieur Gilles LACOMBE propose aux membres de l'assemblée d'approuver le compte rendu de la séance précédente, sous réserve des éventuelles modifications à apporter.

Le compte-rendu du conseil d'administration du CCAS du 5 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité.

2 / DECISION DU PRESIDENT

2.1 – Renouvellement du contrat de service de maintenance du progiciel de gestion de MAELIS Petite Enfance (Annexe 2.1)

Conformément à l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles et à la délégation de pouvoir du Conseil d'Administration à son Président en date du 20 Mai 2014, la décision suivante a été présentée :

-signature du renouvellement du contrat de service de maintenance du progiciel de gestion de MAELIS Petite Enfance avec l'entreprise SIGEC, dans les conditions énumérées dans le contrat annexé.

3 / ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE

2.1 - Dossiers des familles en difficultés :

AS/CESF	Famille	Age	Situation Familiale	Nombre Pers Foyer	Revenus	Charges Fixes €	Loyer €	Quotient/U C €	Nature demande €	Montant de la dette €	Montant de l'aide demandée €	Destinataire	Décision CA €
Aurore CESARI	B	34	I	1	733.72 € (APL+RSA SOCLE)	642.40€	582.40€	461.72 €	ELECTRICITE	433.63 €	300 €	EDF	Accordé

Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

- d'accorder une aide de **300€** pour la dette de la famille B.
 - d'autoriser le receveur municipal à virer ces sommes directement sur le compte de d'EDF
- Votée à l'unanimité.**

Isabelle PRINCE	F	39	IAE	4	1429.02 € (APL + ASF + PAJE + PF + RSA)	684.55€	530.28€	431.31 €	LOYER	633.81 €	300 €	SPORTING IMMOBILIER	Accordé
Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : ● d'accorder une aide de 300 € pour la dette de la Famille F, ● d'autoriser le receveur municipal à virer ces sommes directement sur le compte de Sporting Immobilier Votée à l'unanimité.													
Samira MEJRI	D	40	IAE	2	1243.58 € (APL + CHOMAGE + PENSION ALIMENTAIRE + PRIME D'ACTIVITE°)	756.42 €	549.12 €	576.39 € (CAF : 449 €)	LOYER	835.95 €	300 €	SPORTING IMMOBILIER	Accordé
Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : ● d'accorder une aide de 300 € pour la dette de la Famille D, ● d'autoriser le receveur municipal à virer ces sommes directement sur le compte de Sporting Immobilier Votée à l'unanimité.													
Samira MEJRI	K	39	IAE	3	2246 € (AL + PAJE + AF + SALAIRE)	904.24 €	672 €	1104.74 €	LOYER	1015 €	300 €	MY GESTION BY GROUPE ELYADE	Accordé
Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : ● d'accorder une aide de 300 € pour la dette de la Famille K, ● d'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte du groupe Elyade Votée à la majorité.													
Samira MEJRI	C	56	IAE	3	792.30 € (IJ)	1454.14 €	385.14 €	417 €	EAU	579.81 €	300 €	PROX HYDRO	Accordé
Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : ● d'accorder une aide de 300 € pour la dette de la Famille C, ● d'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte de PROX HYDRO . Votée à l'unanimité.													

AAH : Allocation Adulte Handicapée
AF : Allocations Familiales
AL : Allocation Logement
APL : Allocation Personnalisée au Logement
ARE : Allocation de Retour à l'Emploi
ASF : Allocation de Soutien Familial
ASS : Allocation de solidarité spécifique
CF : Complément Familial
IJ : Indemnités Journalières

MAS : Mesure d'Accompagnement Spécialisée
PA : Pension Alimentaire
PAJE : Prestation Accueil Jeune Enfant
PF : Prestations Familiales
PI : Pension Invalidité
PR : Pension Réversion
RSA : Revenu de Solidarité Active
RAT : Rente Accident du Travail

2.2 - Participation du CCAS dans le cadre des séjours pédagogiques organisés par les services municipaux

Famille	Sit.Famille	Nbre Pers Foyer	Quotient CCAS	Séjour	Montant du séjour	participation caf+autres	Participation CCAS	Reste à charge famille
T	IAE	7	206€	La Roque Gageac	126 €	0 €	50 %	63 €
T	IAE	7	206€	La Roque Gageac	132 €	0 €	50 %	66 €
T	IAE	7	206€	Rocamadour	156 €	0 €	50 %	78 €
CL	IAE	4	351€	Sarlat	126 €	0 €	50 %	63 €
CA	IAE	4	274€	Séjour Canal du Midi	132 €	0 €	50 %	66 €
CA	IAE	4	274€	La Roque Gageac	156 €	0 €	50 %	78 €

4 / RESSOURCES HUMAINES

4.1 – Création d'emplois d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe dans le cadre d'un besoin saisonnier pour le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) pour l'année scolaire 2016/2017.

Comme en chaque début d'année scolaire, il est nécessaire de créer 16 emplois d'adjoints territoriaux d'animation de 2^{ème} classe pour le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) :

- 12 emplois correspondant à l'encadrement proposé dans les écoles élémentaires,
- 4 emplois correspondant à l'encadrement proposé pour les élèves du collège Camille Claudel.

Ces recrutements portent sur une période de 6 mois maximum, hors vacances scolaires, pendant une même période de 12 mois au titre de l'année scolaire 2016/2017.

Le traitement sera fixé en référence à l'échelle 3 de rémunération, sur la base d'un état d'heures mensuel.

Il est proposé aux membres de l'assemblée d'approuver ces créations d'emplois dans les conditions susvisées.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS :

- Approuve la création d'emplois d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe dans le cadre d'un besoin saisonnier pour le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) pour l'année scolaire 2016/2017.
- Indique que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2016 chapitre 012, charges de personnel

Voté à la majorité

4.2- Mise à jour du tableau du régime indemnitaire du CCAS de Launaguet applicable au 1^{er} Octobre 2016

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale modifiée,
- Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

M. Gilles LACOMBE, Vice-Président, expose à l'assemblée qu'il convient de modifier le tableau du régime indemnitaire du personnel du CCAS suite à un avancement de grade.

Les nouveaux montants sont indiqués dans le tableau annexé (Annexe 4.2).

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS :

- Approuve la mise à jour du tableau du régime indemnitaire du CCAS de Launaguet applicable au 1^{er} Octobre 2016.
- Indique que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2016 chapitre 012, charges de personnel.

Voté à la majorité

5 / FINANCES

5.1- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le financement des actions CLAS pour les collégiens.

L'accompagnement à la scolarité est un dispositif mis en place sur la commune depuis 30 ans. Il est piloté par le Comité départemental de l'accompagnement à la scolarité, animé et financé par la CAF et par le Conseil Départemental pour les collégiens.

C'est un apport éducatif complémentaire à celui de l'école, du collège, qui contribue à la réussite scolaire de l'enfant ou du jeune en donnant du sens à la scolarité, en valorisant les capacités de réussite, en prenant en compte son environnement. Le partenariat et l'étroite collaboration avec l'école contribue à l'amélioration des relations école/famille/enfant. Cet accompagnement intègre et accompagne les parents dans leur rôle éducatif. C'est un espace d'information, de dialogue et d'écoute permettant aux familles une meilleure implication dans le suivi et la compréhension de la scolarité de leur enfant.

Il est proposé aux membres de l'assemblée, d'autoriser Mr le Vice-Président à solliciter cette demande de subvention auprès du conseil départemental pour le financement des actions menées par le CLAS en direction des collégiens.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS :

- Autorise Mr le Vice-Président à solliciter cette demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Voté à la majorité

6 / ADMINISTRATION GENERALE

6.1 – Convention AGIRabcd

Face à la demande d'administrés rencontrant des difficultés liées à la maîtrise de la langue française, il nous avait semblé opportun de mettre en place dès 2013 des ateliers d'alphabétisation.
Pour ce faire, nous nous sommes rapprochés d'AGIRabcd qui compte une expérience certaine dans cette activité et qui a détaché auprès du CCAS une de ses bénévoles.

L'adhésion annuelle à l'association AGIRabcd est de 200 € payée pour l'année 2016.

La convention est renouvelée tous les ans par tacite reconduction à la date du 04 janvier.

Étant donné que cette activité est aujourd'hui encadrée par des bénévoles ne dépendant pas de l'association susnommée, nous vous proposons de mettre fin à cette convention en respectant le préavis de 3 mois.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS :

- Autorise Mr le Vice-Président à mettre fin à cette convention.

Voté à la majorité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

Launaguet le 2 Novembre 2016

Gilles LACOMBE

Vice-président du Conseil d'Administration du CCAS